







NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être en compte jusqu'au démarrage des travaux.

NOTA 3 : Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres respectent la réglementation en vigueur. 15 cm pour les balcons et les loggias; 20 cm pour les terrasses, lorsque le logement est muni d'une chape flottante associée à une isolation; 25 cm pour les terrasses, dans les autres cas.



LE PARC DU LAC ZAC DE LA REMISE VOISINS LE BRETONNEUX 78960 LOT 16A



RESIDENCE ADEQUALOGE

2 pièces **PDV-A003**



PIECES	SURFACES HABITABLES

Surface habitable	47.81 m²
Entrée	2.41 m²
Cellier	2.76 m²
SdB	5.32 m²
Chambre 1	11.35 m²
Séjour/Cuisine	25.97 m²

Surface extérieure	31.47 m²
Jardin sur dalle	23.44 m²
Terrasse	8.03 m ²

Symbole	Désignation	Symbole	Désignation
RP	Robinet de puisage	00	Kit de démarage connecté
RJ	Prise RJ45	F	Fenêtre
GTL	Tableau électrique	Fixe	Fenêtre fixe
	Radiateur	PF	Porte fenêtre
SS	Sèche serviette	VX	Veluxe
PL	Placard	VR	Volet roulant
7////////	Soffite et faux -plafonds	MAL	Machine a laver
GC	Garde-corps	FR	Réfrigérateur
TRI	Zone de TRI Sélectif	ET	Etagère
All	Allège	LV	Lave vaiselle
	Limite carrelage cuisine		Caillebotis
mv	Moniteur Vidéophone	0	Prise étanche

DATE: 14/06/2024 INDICE D

